

# PASS' LUC-LA-PRIMAUBE SPORTS ET LOISIRS



Pour cette rentrée 2022, le Conseil Municipal a créé le Pass'Luc-la-Primaube pour soutenir l'inscription des enfants et des jeunes lucoprimauboises dans les associations sportives et de loisirs locales, afin d'aider les familles dans le contexte actuel de baisse de pouvoir d'achat.

## C'est pour qui ?

- Les mineurs dès l'âge de 3 ans
- Les jeunes de 18 ans à 25 ans révolus s'ils sont étudiants ou apprentis

## Où se les procurer ?

**En Mairie, ou en Mairie annexe**

## Quels justificatifs fournir ?

- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité ou livret de famille
- Justificatif de situation pour les étudiants et les apprentis

